

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et internet)

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Denise BESCHON – Annabelle BONNEAU – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN –
Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Dominique BAUSSIER – Philippe BLANCHET – Aurélie FLUZAT –
Philippe PORTIER – Philippe CORMIER – Charles-Robert LLAGRE – Christelle MAUGUIN

Était absente excusée : Isabelle LAURIER

Était absent non excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Philippe CORMIER

Date d'envoi des convocations : 10/11/2021

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations le Maire :

- a renoncé à son droit de préemption urbain sur les parcelles AL 751, AM 800, AL 658, AM 754
- a accordé les concessions n° 360/I11/NC, 361/I12/NC, 362/J1/NC au nouveau cimetière
- a acquis un broyeur neuf d'une portée de 2.50 m avec déport hydraulique, de marque Vigolo, au prix de 9 600 € TTC
- a modifié l'affectation du bureau du 1^{er} étage de la mairie en salle de réunions.

PROGRAMME 2022 DE CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CARS ROUTE DE CELLETES

Le projet de création d'une aire de stationnement dédiée aux camping-cars, route de Cellettes a été acté par le Conseil Municipal. Ce projet se réalisera début 2022 et sera situé entre le cimetière et l'espace communal de stockage des matériaux. Le plan de financement prévisionnel fait ressortir une dépense TTC estimée à 130 600 € comprenant les travaux de terrassement, l'installation des automatismes (barrière, bornes...), le raccordement électrique, la signalétique et quelques plantations. Des subventions seront sollicitées auprès de la préfecture dans le cadre des aides à l'équipement des territoires ruraux, via le syndicat du Pays des Châteaux pour les aides du contrat régional de solidarité territoriale et auprès du Département pour la solidarité rurale.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022

A leur demande, le Conseil Municipal a anticipé et reconduit les subventions habituellement accordées aux manifestations suivantes (montants qui seront inscrits au budget primitif 2022) :

- Festival de la Céramique au Château de Villesavin les 1-2 octobre 2022 : 100 €
- Tour du Loir-et-Cher, passage le mercredi 13 avril 2022 sur la commune aux Ponts d'Arian entre 12 h et 14 h : 136 €.

VENTE DE LA PARCELL AE N° 308

Le Conseil Municipal a décidé de confier au notaire l'établissement de l'acte de vente à l'euro symbolique de la parcelle AE n° 308 située 272 chemin des Bénards pour une superficie de 28 m². L'ancien propriétaire l'avait cédée à la commune pour permettre la construction d'un transformateur électrique. Celui-ci ayant été déplacé par ENEDIS dans le cadre du réaménagement de son réseaux, la parcelle sera revendue à son ancien propriétaire.

NOMINATION D'UN REFERENT SECURITE

Les services préfectoraux ont sollicité les communes pour la nomination d'un référent « sécurité », qui en plus du Maire, sera un interlocuteur privilégié et dont le rôle sera le suivant :

- être le correspondant privilégié des services de l'état et autres acteurs
- relayer les informations relatives à la sécurité routière

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale et participer à la réalisation du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)
- contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la collectivité : identification des problèmes.

C'est Philippe PORTIER qui a été nommé dans cette fonction.

TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES

A compter du 1^{er} janvier 2022, le protocole ARTT est modifié de la manière suivante : les services vont revenir à un cycle de 35 h hebdomadaires stricte, en supprimant les aménagements du temps de travail (39 h hebdomadaires et jours de RTT en compensation pour le service technique / cycle de 35 h en moyenne sur deux semaines pour le service administratif).

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Les documents suivants présentés par les établissements publics de coopération intercommunale, transmis dans le cadre de l'article L.5211-39 du CGCT, ont été entérinés :

- Rapport d'activité 2020 du SIDELC
- Rapport d'activité 2020 du SDIS
- Rapport d'activité 2020 du CAUE.

Le Maire, Patrice DUCHET

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'Mairie de TOUR-en-SOULE' around the perimeter and '14400' at the bottom. The signature is a complex, cursive scribble that partially obscures the stamp.